

Table des matières

Table des matières	3
Avant-propos, <i>Bureau de l'Égalité des droits entre homme et femme du Canton de Genève</i>	7
Introduction, <i>Alda De Giorgi</i>	9
1. Pourquoi évaluer le travail familial et domestique? <i>Alda De Giorgi</i>	13
1.1 Réaliser l'égalité dans la famille	13
1.2 Indemniser la personne active au foyer dans l'assurance responsabilité civile en cas d'accident	14
1.3 Prendre en compte le travail familial et domestique dans le curriculum vitae d'une personne active au foyer	14
1.4 Prendre en compte la valeur du travail familial et domestique dans la répartition des charges et des ressources, dans le cadre d'un ménage	14
1.5 Prendre en compte la valeur du travail familial et domestique dans le calcul des pensions en cas de divorce	15
1.6 Prendre en compte la valeur du travail familial et domestique dans les assurances sociales	15
1.7 Prendre en compte la valeur du travail familial et domestique dans le calcul du produit national brut (PNB)	16
1.8 Reconnaître dans les statistiques les personnes au foyer comme des personnes actives	16
2. Aspects juridiques	17
2.1 Evaluation du travail familial et domestique dans la responsabilité civile <i>Alexandra Frei-Gasser</i>	17
2.1.1 Dommage ménager dans la jurisprudence du Tribunal fédéral rendue jusqu'en 1982	17
2.1.2 La méthode de calcul appliquée dans l'arrêt Blein	17
2.2 Un exemple pratique <i>Francine Rieker</i>	19
2.2.1 A propos du nombre d'heures à indemniser	20
2.2.2 A propos du tarif horaire du travail ménager	22
2.2.3 Conclusion	22
2.3 Reconnaissance du travail familial et domestique dans les assurances sociales <i>Alexandra Frei-Gasser</i>	23
2.3.1 L'assurance-vieillesse et survivants (AVS)	23
2.3.2 L'assurance-invalidité (AI)	25
2.3.3 L'assurance-accidents obligatoire (LAA)	26
2.3.4 L'assurance-maladie (LAMal)	26
2.3.5 L'assurance militaire (LAM)	26
2.3.6 Les régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile (APG)	27
3. Méthodes d'évaluation du travail familial et domestique non rémunéré	29
3.1 Historique <i>Jacqueline Berenstein-Wavre</i>	29
3.2 Il est possible d'évaluer la valeur monétaire du travail familial et domestique <i>Alda De Giorgi</i>	31

3.3	L'étude de Anna Regula Brüngger <i>Evaluation du poste de travail dans les ménages privés</i> (1977) <i>Alda De Giorgi</i>	31
3.4	La méthode de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), en collaboration avec l'Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (IOI) <i>Alda De Giorgi</i>	33
3.4.1	Présentation de la méthode	33
3.4.2	Calcul du dédommagement monétaire	35
3.4.3	Calcul de la part des prestations personnelles	36
3.4.4	Exemple	37
3.5	La méthode du Syndicat des personnes actives au foyer (SPAF) et du Collège du Travail (CDT), en collaboration avec le Service d'évaluation des fonctions de l'Etat de Genève (SEF) <i>Alda De Giorgi</i>	39
3.5.1	Enfin une reconnaissance «officielle» de la valeur économique du travail familial et domestique	39
3.5.2	Le profil de la fonction de «personne active au foyer»	40
3.5.3	Explication de la méthode	41
3.5.3.1	Calcul du salaire horaire	41
3.5.3.2	Calcul du nombre d'heures: des tabelles de référence	43
3.5.3.3	Calcul du nombre d'heures: quelques repères	43
3.5.3.4	Part des prestations personnelles	44
3.5.4	Exemples	45
4.	Quelques chiffres sur le temps de travail familial et domestique <i>Alda De Giorgi</i>	49
4.1	Moyennes générales	49
4.2	En fonction du nombre d'enfants	50
4.3	En fonction de l'âge des enfants	51
4.4	1994: temps consacré au travail domestique d'après l'enquête suisse sur la population active (ESPA)	53
4.4.1	Résultats globaux	53
4.4.2	Variations en fonction de l'âge	54
4.4.3	Variations en fonction de la taille du ménage	54
4.4.4	Variations en fonction de la présence d'enfant(s)	55
4.4.5	Répartition du travail domestique au sein des couples	56
4.4.6	Influence du niveau de formation	56
4.4.7	Travail domestique et activité professionnelle	57
4.4.8	Travail domestique et chômage	57
4.4.9	Travail domestique chez les personnes sans activité rémunérée	57
	Bibliographie	59
	Annexes	
I.	Extrait de l'arrêt du Tribunal fédéral du 28 septembre 1982: affaire Blein	61
II.	Extrait du jugement du Tribunal cantonal de Neuchâtel du 2 octobre 1989	67
III.	Pétition du Collège du Travail au Grand Conseil genevois <i>Pour une commission d'experts pour évaluer la valeur monétaire du travail domestique</i> , du 6 avril 1987	71

IV.	Rapport du Conseil d'Etat genevois au Grand Conseil du 22 avril 1992, sur la pétition du Collège du Travail <i>Pour une commission d'experts pour évaluer la valeur monétaire du travail domestique</i>	73
V.	Profil de la fonction de «personne active au foyer», établi par le Syndicat des personnes actives au foyer et le Collège du Travail en mai 1993	79
VI.	Texte de l'étude du Service d'évaluation des fonctions de l'Etat de Genève <i>Evaluation de la fonction de personne active au foyer</i>	85
VII.	Questionnaire <i>Combien vaut votre travail familial et domestique?</i> , publié par le Syndicat des personnes actives au foyer	91
VIII.	Résolution du 5 ^e Congrès suisse des femmes 1996 <i>Evaluation et reconnaissance du travail familial et domestique non rémunéré</i>	99
IX.	Lettre envoyée en février 1996 par le Syndicat des personnes actives au foyer, aux présidents et présidentes des tribunaux fédéraux, cantonaux et de districts de toute la Suisse	101